

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 JUIN 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_103**

**CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DU MUR MITOYEN ENTRE LE DIOCÈSE DE VERSAILLES ET LA VILLE DE CHATOU**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre des travaux de déblaiement du mur mitoyen entre L'Eau Vive et la piscine

Jean-François HENRY, situés au 15-17 avenue d'Épremesnil, à la suite de l'effondrement survenu le 13 mai 2024, une convention de maîtrise d'ouvrage unique est proposée pour gérer ces travaux.

Ce sinistre a été déclaré auprès de l'assureur de la Ville, qui a procédé à deux expertises.

Une procédure similaire a été mise en place par le Diocèse de Versailles, propriétaire de la maison occupée par L'Eau Vive.

Les conclusions des experts ont confirmé la responsabilité partagée des deux parties dans cet incident.

En ce qui concerne la partie financière, les travaux de déblaiement et de mise en sécurité du site d'un montant prévisionnel de 10 183,20 € TTC seront répartis à parts égales entre le Diocèse de Versailles et la commune de Chatou.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux nécessaires.

## DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'information transmise par courriel à la commission Développement durable, Transition écologique, Espaces verts en date du 13 juin 2025,

Considérant la nécessité de programmer des travaux de déblaiement et de mise en sécurité du site et l'évacuation du véhicule impacté par l'effondrement du mur,

Considérant la volonté de désigner un maître d'ouvrage unique pour la gestion et l'exécution des travaux,

Considérant la prise en charge financière des travaux de déblaiement et de mise en sécurité du site à part égale entre le diocèse de Versailles et la commune de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Chatou et le Diocèse de Versailles.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250620-DEL\_2025\_103-DE

- **d'autoriser** le Maire de signer ladite convention.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 23 juin 2025